



PRIX NATIONAUX NORBERT SÉGARD



PRIX JEUNE ESPOIR 2016 Élèves – Ingénieurs

R E G L E M E N T

➤ Objectif

Le prix **Jeune Espoir 2016** organisé par la **Fondation Norbert Ségard** s'adresse aux **élèves-ingénieurs** des Grandes Ecoles d'ingénieurs. Ce prix a pour objectif de les **sensibiliser** et de les **encourager**, pendant leur formation, à la création d'entreprises technologiques innovantes.

➤ Nature et montant du Prix

Le Prix **Jeune Espoir 2016** récompense des **démarches entrepreneuriales** portant sur des **thématiques innovantes** pouvant déboucher sur des applications dans l'industrie, les services et répondant à de grands enjeux sociétaux : développement durable, santé, handicap, énergie, etc.

Le montant du Prix de **5.000 €**, attribué par la **Fondation Norbert Ségard**, est une contribution permettant au lauréat de financer des prestations et/ou d'acquérir des équipements nécessaires au bon déroulement de sa démarche.

Des prix spéciaux de **2.000 €** pourront être attribués par décision du jury.

➤ Conditions de participation

Peut concourir au prix **Jeune Espoir 2016** de la **Fondation Norbert Ségard** toute personne physique - homme ou femme, majeure - **de moins de 25 ans** au 31 décembre 2015, élève-ingénieur inscrit en cycle de formation d'ingénieurs dans une Ecole d'Ingénieurs et ayant pour projet de construire son cursus de formation en vue d'envisager la création d'une entreprise technologique innovante.

➤ Processus de sélection

Le processus de sélection comprend **2 étapes** :

- une **présélection sur dossier** comprenant **un formulaire d'inscription** et **une note de synthèse de 5 pages** maximum,
- la **sélection définitive** après une **présentation orale** du projet à **Lille** devant un jury, pour les candidats retenus après la présélection.

I - DOSSIER DE CANDIDATURE

La **note de synthèse** de 5 pages jointe au formulaire d'inscription déposée par l'**élève-ingénieur** comprendra les **4 parties suivantes** qui constituent chacune un **critère d'appréciation** :

1 - Une description des initiatives engagées :

- **par l'Elève-Ingénieur** lui permettant d'intégrer les aspects concrets de la connaissance de l'entreprise en général et de la sensibilisation à la création d'entreprises technologiques innovantes en particulier. Le candidat décrira les différents aménagements et options apportés à son cursus de formation (nouveaux enseignements, relations avec les entreprises, contacts avec des organismes spécialisés, incubateurs technologiques, etc.).
- **Par L'Ecole d'Ingénieurs** dans le domaine de l'entrepreneuriat technologique pour sensibiliser et encourager leurs élèves à s'engager dans une démarche entrepreneuriale pendant leur formation : mise en place de filières entrepreneuriales, d'options, de séminaires, de projets avec des entreprises, etc.

2 - Une présentation du projet envisagé par l'élève-ingénieur ainsi que la démarche engagée et son déroulement pendant le cursus de formation notamment au cours de la 2ème et 3ème année du cycle ingénieur. En particulier seront développés les éléments suivants :

- les principales caractéristiques du projet,
- l'état d'avancement des développements, les étapes projetées et les contenus associés,
- le caractère innovant du produit et/ou du service créé,
- l'état de l'art du domaine scientifique correspondant.

L'élève-ingénieur pourra, s'il le juge utile, apporter des éléments sur :

- la protection de la propriété intellectuelle, (brevet, enveloppe soleau, autre,...),
- les marchés visés et le modèle économique envisagé,
- les résultats économiques / environnementaux /sociétaux éventuels,
- les partenariats envisagés et les caractéristiques des partenaires (incubateurs technologiques, réseau entreprendre, etc.),
- les soutiens internes et externes qu'il compte mobiliser,
- etc.

3 - Une argumentation sur les motivations et les ambitions du candidat pour la création d'entreprises technologiques innovantes. L'élève-ingénieur exprimera les raisons de son choix et les enjeux poursuivis ; par ailleurs, il mettra en avant les éléments pour lesquels il pense que son projet mérite d'être retenu par la **Fondation Norbert Ségard**.

4 - Une projection relative à la mise en œuvre de son projet de création d'une entreprise technologique innovante après sa scolarité. L'élève-ingénieur développera le processus qu'il compte engager, les modalités qu'il envisage de mettre en œuvre et le calendrier projeté pour répondre concrètement aux critères présentés au point 2 ci-dessus.

II - CALENDRIER ET PROCESSUS DE SELECTION

Le prix **Jeune Espoir** est lancé **le 15 Septembre 2015**.

Chaque **Ecole d'ingénieurs** présélectionne, au maximum, **3 projets** d'élèves-ingénieurs répondant aux conditions définies dans le dossier de candidature (point I du présent règlement).

Les **fichiers XLS** et **PDF** envoyés devront être **dénommés "Nomcandidat_Intituléprojet"**

Le dossier de candidature présenté par l'**élève-Ingénieur**, comprenant **le formulaire d'inscription** sous la forme d'un fichier XLS et la **note de synthèse de 5 pages maximum** sous la forme d'un fichier PDF reprenant les différentes parties définies au point I ci-dessus du règlement, devra être envoyé pour :

Le **vendredi 8 Janvier 2016** au plus tard à jeune-espoir@norbert-segard.org.

Dans son dossier de candidature, l'**élève-ingénieur** indiquera l'engagement de co-équipiers éventuels et la nature de l'équipe constituée en termes de complémentarité de compétences.

La présélection des projets est effectuée par un jury composé notamment d'enseignants, d'industriels et de personnalités compétentes dans les domaines de la formation, de la création et du financement d'entreprises technologiques innovantes.

Les **élèves-ingénieurs** retenus pour **la sélection définitive** seront invités à venir **présenter** personnellement leur projet à **Lille** devant le jury de sélection les **10 ou 11 février 2016**. L'Ecole d'Ingénieurs prenant en charge leurs frais de déplacement.

Après les délibérations confidentielles et discrétionnaires, **le jury sélectionnera les meilleurs candidats** dont le lauréat. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

III - VERSEMENT DU PRIX

Le prix de 5.000 € attribué au lauréat sera **versé en 2 fois** :

- Versement de **3.000 €** dès l'attribution du prix,
- Le versement complémentaire de **2.000 €** interviendra au plus tard 6 mois après l'attribution du prix et sur présentation d'un rapport d'étape et de justificatifs de dépenses.

Les prix Spéciaux de 2.000 € seront versés dès l'attribution du Prix.

Les dépenses autorisées concernent des achats de livres et de petits équipements, des frais de participation à des séminaires et/ou à des formations, des achats de prestations (conseils, étude de marchés.), des frais de déplacements justifiés par le projet.

IV - ENGAGEMENT DU LAUREAT ET DES CANDIDATS PRIMES

Le lauréat et chaque candidat primé s'engagent à :

- S'investir personnellement de façon active dans sa démarche en vue de créer une entreprise technologique innovante sur le territoire français et **informer** la **Fondation Norbert Ségard** de **l'évolution du projet**.
- Faire savoir qu'il a obtenu le prix **Jeune Espoir 2016** de la Fondation Norbert Ségard afin de mieux faire connaître la **Fondation Norbert Ségard**.

V - DISPOSITIONS DIVERSES

Le lauréat et les candidats primés autorisent la **Fondation Norbert Ségard** à publier leur nom, prénom et adresse électronique et une brève description de leur projet, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au prix, y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Pour toute information complémentaire
vous pouvez vous adresser à

Jean- Yves Aubé > 06 46 41 12 90 > jyaube@norbert-segard.org
Charlotte Motte > 06 09 60 17 79 > charlotte.motte@norbert-segard.org
Roger Delattre > 06 12 54 29 02 > rdelattre@norbert-segard.org

www.norbert-segard.org